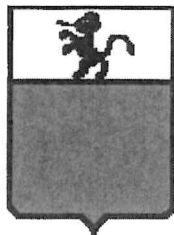


DEPARTEMENT du NORD  
---  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
---  
CANTON de TEMPLEUVE



COMMUNE DE CHERENG  
66 Route Nationale  
59152 CHERENG  
Téléphone: 03.20.41.37.19  
Courriel : contact@mairie-chereng.fr

Envoyé en préfecture le 09/06/2026  
Reçu en préfecture le 09/06/2026  
Publié le  
ID : 059-215901463-20260609-2026068-AR

## Arrêté de délégation

**Madame Johanne WAQUET**

**Conseillère Municipale Déléguée**

### Arrêté n° 2026/068

Le Maire de la commune de CHERENG ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 Mars 2026 procédant à la nomination des Conseillers Municipaux Délégués ;

Vu l'arrêté n° 2026/043 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Johanne WAQUET ;

Vu les observations formulées par les services de la Préfecture ;

Considérant que l'arrêté n° 2026/043 en date du 31/03/2026 doit être abrogé ;

#### ARRETE :

**Article 1er :** L'arrêté n° 2026/043 en date du 31/03/2026 portant délégation à Madame Johanne WAQUET est abrogé.

**Article 2 :** Madame Johanne WAQUET est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité en notre lieu et place et concurremment avec Nous :

- Les fonctions de Conseillère Municipale Déléguée aux « **Evènements municipaux** ». A ce titre, Madame Johanne WAQUET est chargée d'organiser les festivités organisées par la commune telles que : le Marché du Terroir, la fête du Paris-Roubaix, le Marché de Noël, ...

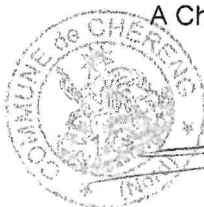
**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

A Chérengh, le 9 Juin 2026

Le Maire,  
P. ZOUTE



Notifié le :  
Signature